

Le Rôle du Prophète Mohammed

La seule mission du Prophète était de délivrer le Coran, le Coran tout entier, et rien d'autre que le Coran (3:20; 5:48-50, 92, 99; 6:19; 13:40; 16:35, 82; 24:54; 29:18; 42:48; 64:12).

Délivrer le Coran était une mission si cruciale et si capitale que le Prophète n'avait pas le temps de faire quelque chose d'autre. De plus, il était défendu au Prophète, dans les termes les plus forts, de prononcer d'autres enseignements religieux en plus du Coran (69:38-47). Il lui était même défendu d'expliquer le Coran (75:15-19) – Dieu est le seul qui enseigne le Coran (55:1-2) et le Coran est le meilleur Hadith (39:23 & 45:6).

Ces faits Coraniques sont mis en exergue par la réalité historique du fait que les paroles et actes (*Hadiths* & *Souna*) qui sont attribués au Prophète ne sont apparus qu'au second siècle après sa mort. Le Coran a prophétisé la fabrication des *Hadiths* et de la *Souna* par les ennemis du Prophète (6:112-115). Le Coran nous enseigne que c'était la volonté de Dieu de permettre l'invention des *Hadiths* et de la *Souna* afin de servir de critères pour exposer ceux qui ne croient qu'avec leurs bouches, et pas avec leurs cœurs. Ceux qui sont attirés par les *Hadiths* et la *Souna* sont prouvés être de faux croyants (6:113). Ironiquement, les livres de *Hadiths* rapportent les ordres du Prophète de ne rien écrire de lui excepté le Coran ! Ci-dessous deux Hadiths tirés des sources les plus fiables des spécialistes de *Hadiths*, Sahih Muslim et Is-haah Ahmad Ibn Hanbal :

عَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : « لَا تَكْتُبُوا عَنِّي شَيْئًا سِوَى الْقُرْآنِ . مَنْ كَتَبَ شَيْئًا سِوَى الْقُرْآنِ فَلْيَمْحُهِ » (١) .

Le Prophète a dit: « N'écrivez rien de moi excepté le Coran » [Ahmed, vol. 1, Page 171, et Sahih Muslim]

عَنْ عَبْدِ الْمُطَّلِبِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ قَالَ : [دَخَلَ زَيْدُ بْنُ ثَابِتٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ عَلَى مُعَاوِيَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ ، فَحَدَّثَهُ حَدِيثًا ، فَأَمَرَ إِنْسَانًا أَنْ يَكْتُبَ ، فَقَالَ زَيْدٌ : إِنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ نَهَى أَنْ نَكْتُبَ شَيْئًا مِنْ حَدِيثِهِ ، فَمَحَاهُ] .

Ce Hadith déclare que le Prophète a maintenu sa position contre les Hadiths jusqu'à sa mort. [Ahmed, vol.1, Page 192]
